

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil quatorze, et le sept du mois d'octobre, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil 38

Présents 27	Absents 6	Procurations 5
----------------	--------------	-------------------

**VOTE PUBLIC**

Pour 32	Contre 0	Abstentions 0
------------	-------------	------------------

**Présents :** MM. G. BRUN – FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - R. BARTHELEMY – I. BENIGNI - S. BERENI – D. BICCHIERAY - JB. CECCALDI - S. DOMINICI – J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – P. JACQ - F. MARCHETTI - E. MUNIER - JM. NOBILI – J. PAOLINI - M. PARIGGI – L. PINELLI – R. POIRON – J. ROBICHON – MJ SALVATORI – A. SANTINI – F. SEVEON – E. SUZZONI.

**Absent(s) :** M. MP . ANTONELLI - J. LUCIANI - M. LUCIANI - N. MARIANI - R. SANTELLI - P. SIMEONI

**Absent(s) ayant donné procuration:** J. GUGLIELMACCI à A. SANTINI – E. ORSINI à L. PINELLI – JP PINELLI à G. BRUN - JM. SEITE à D. BICCHIERAY - G. SELLIER à F. MARCHETTI

**Secrétaire :** F. MARCHETTI

**Date de convocation :** 30/09/2014

**Date d'affichage :**

**OBJET :**

**SERVICE GENERAL**

Le Président rappelle que les services administratifs de la communauté de communes avaient été renforcés au printemps 2013 préalablement à l'ouverture du complexe sportif.

**CREATION D'UN POSTE  
D'ADJOINT**

**ADMINISTRATIF 2<sup>E</sup> CLASSE**

Un poste pour accroissement temporaire d'activité de 12 mois a permis de maintenir un agent depuis. Il s'avère à ce jour que cet agent gère dans son intégralité le poste d'exécution comptable de la collectivité, chargé également des rôles de redevances spéciales des ordures ménagères et des redevances incitatives ainsi que du site internet de la collectivité.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture.

Le Président propose au conseil communautaire la création à compter de ce jour d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial 2<sup>e</sup> classe dans la continuité et la pérennisation de cet emploi non titulaire pour accroissement temporaire d'activité, pour assurer le bon fonctionnement des services administratifs, cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, à temps complet, 35 h hebdomadaires, catégorie C, échelle de rémunération 3, Indice brut de début de carrière 330, indice brut de fin de carrière 393.

*Délibération transmise à la  
Sous-Préfecture de CALVI,  
le*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** la création du poste énoncé ci-dessus.

Fait et délibéré, le 7 octobre 2014

Pour copie conforme

**Le Président**

